

|   |
|---|
| <b>NUMERO DE REGISTRE: 1356</b>                       |
| <b>NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE</b>             |
| Date de soumission :22/12/2015                        |
| Numéro de dossier : 2015-1125                         |
| Institution : PARLEMENT EUROPÉEN                      |
| Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001(1) |
| <i>(1) OJ L 8, 12.01.2001</i>                         |

|  |
|--|
| <b>INFORMATIONS NECESSAIRES (2)</b>  |
| <i>(2) Merci de joindre tout document utile</i>  |
| 1/ Nom et adresse du responsable du traitement<br>DARA-LEPOURA EKATERINI, Chef de l'Unité Formation en ligne<br>Brussels, Building: Trèves 1<br>Tel: +32 2 28 46637  |
| 2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel<br>Secrétariat général du Parlement, Direction générale de l'interprétation et des conférences<br>Direction de l'organisation et de la programmation, Unité Formation en ligne  |
| 3/ Intitulé du traitement<br>Virtual Coaching Tool   |
| 4/ La ou les finalités du traitement<br>Soutien supplémentaire à la formation des étudiants d'interprétation avec un intérêt extraordinaire pour l'Institution.<br>Le 'virtual coaching tool' est une plateforme de formation en ligne qui vise à donner un soutien pédagogique supplémentaire aux étudiants d'interprétation sélectionnés, possédant un talent remarquable ou une combinaison linguistique nécessaire pour le PE. Ces étudiants, à cause de leur rare combinaison linguistique, trouvent des difficultés pour accéder à une formation spécifique dans les centres d'enseignement de niveau universitaire.<br>Par conséquent, le projet contribue aux efforts de la DG INTE de fournir une interprétation de haute qualité dans un environnement multilingue, tout en évitant les risques associés à la perte de certaines capacités, plus spécifiquement celles de couvrir langues moins utilisées. |
| 5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées<br>Étudiants d'interprétation. Interprètes-formateurs.  |
| 6/ Description des données ou des catégories de données ( <i>en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données</i> )<br><br>Pour les étudiants: Nom, prénom, date de naissance, nationalité, université d'origine, adresse électronique, numéro de téléphone, connaissances linguistiques, CV, évaluation des formateurs. Pour les formateurs:<br>Noms et matricule   |
| 7/ Informations destinées aux personnes concernées<br>Déclaration sur la protection des données fournie avec le courriel d'invitation à participer au programme, et accessible avec un lien dans l'application (voir annexe).  |
| 8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées ( <i>droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition</i> )<br><br>Les personnes concernées peuvent saisir le responsable du traitement pour l'octroi de leurs droits via une adresse électronique fonctionnelle.  |
| 9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles<br>Procédure partiellement automatisée.   |
| 10/ Support de stockage des données<br>Stockage électronique auprès de la DG ITEC, zone DMZ du réseau.   |

|  |
|--|
| <p>11/ Base légale et licéité du traitement<br/>Règlement 1/58, portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne.<br/>Règlement du Parlement européen, article 158.</p>  |
| <p>12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées<br/>Personnel de la DG INTE (PE), auditeurs internes, contrôleurs ex-ante et ex-post, Cour de Justice, Cour de Comptes, OLAF.</p>   |
| <p>13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)<br/>Maximum 10 ans pour les personnes qui n'ont pas obtenu une accréditation ou une titularisation avant cette échéance. Jusqu'à la titularisation ou à l'accréditation si elle a lieu avant cette échéance.</p>  |
| <p>13 a/ Dates limites pour le verrouillage et l'effacement des différentes catégories de données<br/>(après requête légitime de la personne concernée)<br/><i>(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)</i><br/>En cas de verrouillage: Le responsable du traitement doit se prononcer dans le délai de 15 jours ouvrables à partir de la réception de la demande de verrouillage. Si la demande est acceptée, elle doit être exécutée dans un délai de 30 jours ouvrables et la personne concernée en est informée. Dans le cas de refus d'une demande de verrouillage, le responsable du traitement dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour en informer la personne concernée par lettre motivée. En cas d'effacement: Le responsable du traitement doit répondre dans le délai de 15 jours ouvrables à partir de la réception de la demande d'effacement. Si la demande est acceptée, celle-ci doit être exécutée sans délai. Si le responsable du traitement considère que la demande n'est pas justifiée, il dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour en informer, par lettre motivée, la personne concernée.</p> |
| <p>14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques<br/><i>Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.</i><br/>Les données anonymisées seront traitées à des fins statistiques.</p>  |
| <p>15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales<br/>N/A</p>  |
| <p>16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable : <i>(Merci de décrire le traitement)</i>:<br/>comme prévu à:<br/><br/>Article 27.2.(b)<br/>Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,</p>   |

17/ Commentaires

LIEU ET DATE: LUXEMBOURG, LE 22 DÉCEMBRE 2015

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: M.SECONDO SABBIONI

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: PARLEMENT EUROPÉEN